

**CREFOP Normandie**  
**Commission Parcours, CPRDFOP, évaluation**  
**Compte-rendu réunion du mardi 28 mai 2019**

---

## Participants

Raouf ABIDI : UNSA  
Solène BERRIVIN : Rectorat  
Patrick BESUELLE : FSU  
Patricia BOSSELIN : Région Normandie  
Marie DE CRISENOY : Région Normandie  
Marie-Laure DELPORTE : CRMA Normandie  
Anne DE ROZARIO : Rectorat  
Gwénaël DUPUIS : U2P  
Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF  
Xavier FONTAINE : Rectorat  
Nicole GOOSSENS : CFDT  
Kathy HARLAY : AGEFIPH  
Camille LANCIAU : Région Normandie  
Richard LECOEUR : CESER  
Thierry LEQUIN : CFE-CGC  
Jean-Michel MONNOIS : MEDEF  
Sophie POYER : Pôle Emploi  
Joëlle QUILLIEN : Région Normandie – *présidente de la commission*  
Jean-François RENAULT : DRDJSCS  
David RODRIGUEZ : FO  
Olivier VARTERESSIAN : MEDEF – *vice-président de la commission*

## Excusés

François BERTAUD : FSU

Agnès BONVALET : FSU

Patricia DOCAIGNE : CGT

Marc LESUEUR : APEC

Noël PRIOUX : UDES

Jean-Claude SOUBRANE : U2P

Sébastien WEIL : DRAAF

## Ordre du jour

1. Discussion à propos de la future stratégie régionale de l'orientation
2. Nouvelle approche de la carte des formations professionnelles initiales
3. Questions diverses

### **1. Discussion à propos de la future stratégie régionale de l'orientation**

(*Cf. document joint*).

- ▶ Les Assises de l'orientation ont donné lieu à cinq réunions thématiques sur la Seine-Maritime, l'Eure, l'Orne et la Manche.
- ▶ Prochaine étape le *20 juin* à Caen, où le Président de Région viendra présenter les axes de la stratégie

### 5 grands principes

- Développer l'ambition : faire des choix éclairés
  - ▶ *valoriser les métiers et filières scientifiques*
  - ▶ *valoriser la voie professionnelle*
  - ▶ *élèver le niveau de qualification*
  - ▶ *mixité*
  - ▶ *mobilité*

- ▶ Développer la compétence à s'orienter tout au long de la vie : passer d'une orientation subie à une orientation choisie
- ▶ Renforcer le lien avec les acteurs de l'économie régionale : valoriser l'engagement des entreprises régionales dans l'accueil et l'accompagnement des publics
- ▶ Partager la connaissance des réalités des territoires avec les territoires
- ▶ Accompagner les acteurs de l'orientation pour leur permettre d'accéder à la connaissance et aux outils nécessaires à leur mission : sensibilisation des familles

#### Axes opérationnels

- ▶ Définir une offre de service pour tous les publics tout au long de la vie : importance de pouvoir accéder à des expériences directes
- ▶ Informer, communiquer, promouvoir, valoriser les métiers
- ▶ Accompagner les acteurs de l'orientation, les enseignants et les familles : être attractif
- ▶ Renforcer le lien et la relation aux acteurs socio-économiques et aux territoires
- ▶ Lutter contre le décrochage scolaire
- ▶ Créer une agence régionale de l'orientation, active au plus près des territoires

#### Calendrier

- ▶ *20 juin* : clôture des assises de l'orientation et présentation de la stratégie régionale
- ▶ *14 octobre* : plénière du Conseil régional qui adoptera la stratégie et la création de l'agence régionale de l'orientation
- ▶ *1<sup>er</sup> janvier 2020* : ouverture de l'agence

- Nicole GOOSSENS déclare que cette articulation correspond bien à l'esprit de la loi. Toutefois, elle constate que beaucoup de dispositions concernent les jeunes mais ne retrouve pas les éléments déjà échangés à destination d'autres publics : salariés en reconversion, préparation des demandeurs d'emploi à l'occupation d'un poste. Les textes sont très orientés jeunes par le biais des familles. Quid des actifs ?
- Joëlle QUILLIEN répond que ce qui se fait en direction des demandeurs d'emploi existe et continuera d'exister avec le développement du Plan d'investissement dans les compétences (Pic). Il y aura des moyens supplémentaires. L'offre de services à destination des demandeurs d'emploi ne va pas souffrir de la nouvelle politique de l'orientation même s'il faut dans la présentation bien renforcer ces éléments. Aujourd'hui l'offre de conseil (numéro gratuit) est surtout utilisée par les adultes actifs. Il est nécessaire de renforcer l'offre à destination des jeunes.
- Nicole GOOSSENS demande quels supports d'information seront donnés à cette agence au moment où la révision des certifications va venir impacter le contexte.

- Joëlle QUILLIEN répond que le numéro gratuit est animé et coordonné par la Région et assuré par le Carif-Oref et le Fongécif. Il va falloir transposer cette expérience à un public plus large. Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des publics avec des résultats très positifs.
- Richard LECOEUR rappelle que les Fongécif qui sont l'interlocuteur des salariés pour leur demande d'orientation, vont disparaître. Il constate une grande pauvreté de l'information aux salariés surtout dans les plus petites entreprises.
- Joëlle QUILLIEN rappelle qu'il existe des structures qui doivent délivrer des services aux salariés.
- Marie-Laure DELPORTE évoque le conseil en évolution professionnelle (CEP) et pose la question de son articulation avec la future agence régionale de l'orientation ainsi qu'avec l'animation territoriale.
- Joëlle QUILLIEN recommande d'attendre le début de la construction de l'agence.
- Raouf ABIDI demande pourquoi la Région considère que les forums métiers existants sont problématiques.
- Joëlle QUILLIEN répond que les forums existants peuvent poser problème ou non. Il y a des choses très intéressantes mais c'est inégalitaire car selon que l'on habite ici ou là, l'offre de service n'est pas la même. L'idée de l'agence est d'apporter de la structure et de la cohérence par une offre de service en nature de qualité. Aller au plus près des territoires. Apporter du qualitatif.
- Pascal BESUELLE demande comment la Région se positionne quant réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) qui sont clairement menacés.
- Joëlle QUILLIEN rappelle le cadre légal (Loi du 5 septembre 2018) qui établit la répartition des compétences entre l'Etat (accompagnement des élèves, étudiants) et la Région (information sur les métiers, les formations et la mixité). Dans le cadre de cette compétence sur l'information, la loi prévoit le transfert d'une partie des personnels des directions régionales de l'Onisep aux Régions. Les Régions devraient élaborer des fiches de poste afin que les personnels postulent sur la base du volontariat. Il y aura a priori un transfert de postes financiers aux Régions (pas de postes physiques). La loi dit par ailleurs que des expérimentations pourront être mises en œuvre et que dans ce cadre du personnel pourra être mis à disposition. Mais les CIO ne sont pas concernés par cette réforme-là.
- Olivier VARTERESSIAN déclare que le maître mot va être l'articulation et la capacité à se projeter dans l'avenir (prévision, prospective via l'observation) pour pouvoir donner le meilleur conseil en orientation par rapport aux besoins de demain. Il faudra faire en sorte que la communication entre les différents acteurs soit coordonnée. Il signale l'importance d'être dans une continuité par rapport à l'existant (semaine de l'industrie) à travers un écho médiatique renforcé. Il souligne enfin l'enjeu de l'expérimentation pour contribuer à développer l'expérience des individus.
- David Rodriguez souligne la question des élèves peu qualifiés qui ont du mal à atteindre le bac parce qu'ils ont des difficultés à trouver leur orientation. Il rappelle l'importance d'accompagner la mobilité et demande si la capacité des internats sera augmentée, et les solutions de transport renforcées. Il interroge également sur le financement des familles.

- Joëlle QUILLIEN répond que les aides font partie des hypothèses de recherche.
- Nicole GOOSSENS déclare que la mobilité constitue un vrai sujet sur certains territoires mais qu'il ne faut pas en faire une généralité. Une analyse du Conseil régional avait montré que les stagiaires étaient mobiles. Le CESER y a également travaillé et c'est effectivement une question cruciale pour certains (taux d'abandons dans le supérieur parfois élevés).
- Richard LECOEUR rapporte qu'une entreprise d'Aumale qui avait besoin de prendre un jeune en alternance a trouvé une personne d'Evreux et lui a trouvé un logement !
- Raouf ABIDI s'inquiète que le sujet de l'orientation tende vers une certaine centralisation. Pour lui, c'est la dynamique locale qu'il faut valoriser (lien à faire avec les entreprises locales et les acteurs locaux dont les établissements scolaires) et accompagner et éviter d'aller vers une normalisation excessive. L'agence ne doit pas être la source de la norme mais accompagner les initiatives locales.
- Joëlle QUILLIEN répond que la nécessité de développer une offre harmonisée ne doit pas « tuer » l'initiative locale.
- Gwénael DUPUIS pose la question des ambassadeurs.
- Joëlle QUILLIEN répond que l'agence aura à structurer ce réseau.
- Jean-Michel MONNOIS déclare que les branches professionnelles sont d'ores et déjà mobilisées pour la mise en place d'actions innovantes qu'il faut poursuivre et renforcer.
- Joëlle QUILLIEN signale que la Région relance les accords de partenariat dans lesquels il y aura systématiquement un axe orientation. Une réunion sera organisée avec les branches professionnelles sur ce seul sujet de l'orientation.
- Nicole GOOSSENS rappelle de ne pas confondre orientation, information et insertion. L'orientation se fait au regard de multiples critères. Elle est différente de l'insertion qui induit des relations directes avec les branches professionnelles.
- Joëlle QUILLIEN précise que travailler avec les branches consiste à pouvoir se projeter dans l'avenir et avoir une connaissance de l'évolution des métiers sans tomber dans l'écueil de l'adéquation.
- Gwenael DUPUIS rappelle que dès lors que l'on associe professionnels, établissements, familles, on est bien dans l'orientation.
- Nicole GOOSSENS évoque les difficultés d'accès à l'information et aux droits en tant que sujet pour l'orientation.
- Olivier VARTERESSIAN préconise de mettre en place une approche globale et systémique tout en valorisant les actions locales

## **2. Nouvelle approche de la carte des formations professionnelles initiales**

*Présentation par Patricia BOSSELIN (Région Normandie).*

Patricia BOSSELIN évoque un changement de paradigme suite aux constats de l'existant.

Pour rappel, procédure antérieure :

- Appel d'offre auprès des établissements et cadre de référence
- Analyse des demandes (opportunité et faisabilité)
- Concertation avec les autorités académiques
- Décision

Cette organisation présentait des inconvénients car le processus de traitement était très long et très lourd (75 demandes / phases d'analyse d'opportunité et de faisabilité qui prenait tout le temps d'analyse structurelle). En outre la procédure ne portait que sur l'évolution de la carte (ouverture / fermeture).

Il est apparu plus pertinent d'analyser **l'offre existante globale** de formation à partir des données disponibles.

Création d'un **comité technique** réunissant le service carte des formations de la Région et les services concernés des autorités académiques :

- Analyse de l'offre de formation et propositions d'ouverture et de fermeture
- Remontée du terrain au fil de l'eau (les animateurs emploi-formation relaieront les demandes des établissements)
- Analyse d'opportunité et de faisabilité
- Demandes aux établissements de remplir une fiche d'intention simple

Patricia BOSSELIN évoque le maintien des liens avec les branches professionnelles via les accords de partenariat et les autres dispositifs territoriaux (campus des métiers et des qualifications etc.). De plus, les branches seront invitées à donner leur avis lors de l'analyse d'opportunité.

Création d'un **comité stratégique Région/autorités Académiques**.

- David RODRIGUEZ demande si la position de la Région est toujours à moyens constants, pour les locaux notamment.
- Patricia BOSSELIN répond que la Région continue à investir. Le moyen constant porte surtout sur le stock de formation.
- Solène BERRIVIN rappelle le contexte de démographie baissière.
- Xavier FONTAINE précise que la nouvelle organisation permet d'éviter aux établissements de constituer des dossiers lourds à faire (agilité) pour finalement ne pas être retenus.
- Raouf ABIDI confirme que c'était effectivement un travail très lourd pour les établissements mais rappelle qu'il ne faut pas pour autant que la nouvelle procédure se traduise par une limitation de l'expression des établissements.

- Nicole GOOSSENS se réjouit de cette nouvelle organisation et pense que le temps est venu de faire un état des lieux de l'offre de formation territoriale qui permettra de mieux équilibrer l'offre de formation sur les territoires.
- Olivier VARTERESSIAN demande si les critères d'opportunité et de faisabilité vont évoluer et comment ces analyses seront partagées avec les acteurs économiques.
- Patricia BOSSELIN répond que la méthode définitive de travail avec les branches professionnelles n'a pas encore été déterminée. Beaucoup de données sont à collationner. Le Carif-Oref sera sollicité. Elle précise toutefois que les critères évolueront peu (intérêt pour le tissu économique, offre existante à proximité, filière existant dans l'établissement, moyens humains et techniques etc.).
- Pascal BESUELLE interroge sur la connaissance et la mise en rapport de la formation en apprentissage. Il souhaite que le comité technique informe le Crefop de l'offre de formation initiale par apprentissage pour qu'elle soit connue.
- Patricia BOSSELIN répond que cette question constitue une inconnue aujourd'hui.
- Joëlle QUILLIEN rappelle la responsabilité des branches professionnelles en matière d'apprentissage et les liens qu'il y aura à faire avec elles.

### **3. Questions diverses**

Néant.

**Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation**

**A définir**